

EXTRAIT DU

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 27 JUIN 2018 A 19H30

Présents à la séance : 24

L' An Deux Mil Dix Huit, le **27 JUIN A 19H30**

Extrait affiché le :
28 juin 2018

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

4ème séance 2018

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO Philippe, Mme GÉROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoints, Mme LAVAL Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier, Conseillers Municipaux.

Absents :

Mme PANO-WENTZEL Marylène
M. ROMARY Fabrice
M. DEMENGE Abel

Objet : Subventions exceptionnelles
à 2 groupes scolaires.

Absents excusés avant donné pouvoir :

N° 62/2018

Mme BOULANGER Annie à M. le Maire
Mme ANDRÉ Sophie à M. CHARDIN Denis

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David.

Monsieur Stéphane CHMIDLIN, Adjoint délégué, informe le Conseil Municipal de la demande d'aide financière reçues des deux groupes scolaires de la Neuveville et du Joli Bois à l'occasion de sorties pédagogiques.

Le groupe scolaire de la Neuveville a organisé une classe découverte avec les élèves de moyenne et grande section de maternelle, cours préparatoire, cours élémentaire 1^{ère} année à Sapois (88) du 19 au 20 avril 2018,

Le groupe scolaire du Joli Bois a organisé un voyage scolaire les 12 et 13 juin pour les élèves de cours élémentaire 2^{ème} année et cours moyen 1^{ère} année sur le site du château de Guédelon à Treigny dans l'Yonne.

Il est proposé d'aider chaque projet à hauteur de 250 €.

Le Conseil Municipal,
Après délibération,

Décide unanimement d'allouer une subvention exceptionnelle de 250 € au groupe scolaire de la Neuveville et 250 € au groupe scolaire du Joli Bois.

La dépense interviendra sur l'article 6748, fonction 212 du budget communal 2018.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,